OKE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES



**BURKINA FASO** 

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le

7 JAN 2020

## **COMMUNIQUE**

Dans le but d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle au profit de la jeunesse burkinabè, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation lance un appel à contribution pour la création de « Bourses de Solidarité Citoyenne ». Toute personne physique ou morale peut souscrire pour financer une ou plusieurs bourses destinées aux étudiant e.s. inscrit e.s. au Burkina Faso ou à l'étranger . Si la personne physique ou morale donatrice le souhaite, la bourse portera son nom (ex : « Bourse Raogo OUATTARA »), ou l'appellation « Bourses de Solidarité Citoyenne ». Les conditions d'accès et de maintien de chaque offre de bourse sont fixées par le donateur, sous l'assistance technique du Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB). Chaque bourse couvrira au moins la durée d'un cycle d'études et ne saurait être suspendue par le donateur avant la fin du cycle, sauf en cas de force majeure.

Les cycles de formation et leurs durées sont les suivants :

/MESRSI/SG/CIOSPB/DIOSP

- Cycle Licence: trois (03) à quatre (04) années
- Cycle Master : deux (02) à trois (03) années
- Cycle Doctorat : quatre (04) à cinq (05) années.

Le montant annuel minimal de la bourse par niveau d'étude est de :

- 500 000 fCFA pour le cycle Licence
- 800 000 fCFA pour le cycle Master
- 1 000 000 fCFA pour le Doctorat.

Chaque offre de bourse fera l'objet d'un appel à candidature officiel diffusé. Le communiqué indiquera les conditions d'accès et de maintien. Une commission d'attribution associant le donateur ou son représentant siègera pour délibérer sur les dossiers de candidature.

Les domaines d'études ou de formations peuvent être déterminés par le donateur avec l'appui technique du CIOSPB. Une convention est alors établie à cet effet.

Les personnes et les structures volontaires sont invitées à prendre attache avec le CIOSPB, sis au 261 Avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou (coté Est du CENASA). Elles peuvent également écrire à ciospbourse19@gmail.com ou appeler au 25 31 07 02 ou 52 49 22 91.

P/le Ministre et par deléga Le Secrétaire genéral

Pr. SAWADOGO Mahamado

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académique